

## Règlement du concours

**Les membres du personnel d'Allianz Benelux SA en Belgique peuvent participer gratuitement au concours suivant par le biais de l'Intranet :**

**Concours RSC Anderlecht – KRC Genk, du 8 au 16 mai 2018 à 12h00.**

**Prix : 4 tickets duo pour la rencontre RSC Anderlecht – KRC Genk du dimanche 20 mai 2018 à 18h00 au stade Constant Vanden Stock. \***

Pour tenter de remporter l'un des tickets duo, vous devez répondre à trois questions principales et une question subsidiaire.

Chaque membre du personnel ne peut répondre qu'**une seule fois** aux questions.

**Les 4 tickets duo** seront remis aux collègues qui auront répondu correctement aux questions principales. Les gagnants seront désignés suivant l'ordre suivant :

- 3 bonnes réponses aux questions principales
- 2 bonnes réponses aux questions principales
- 1 bonne réponse aux questions principales
- A chaque fois, la question subsidiaire sera déterminante s'il y a plus de bonnes réponses aux questions principales qu'il n'y a de prix. Ceux dont la réponse est la plus proche de la bonne réponse gagneront. En cas d'ex-aequo, un tirage au sort sera effectué.

Le concours est sous la responsabilité du Chief Compliance Officer, qui peut déléguer cette tâche à un ou plusieurs de ses collaborateurs. Il en va de même d'un éventuel litige.

Les gagnants des tickets duo s'engagent à assister personnellement au match et peuvent emmener une personne de leur choix. Les tickets seront nominatifs et ne seront remis que sur présentation de la carte d'identité. En cas d'empêchement, merci d'avertir immédiatement Jan Tommissen et/ou Michèle Roels, qui transmettront les tickets à un autre membre du personnel.

Les gagnants s'engagent à se conformer aux règles de conduite attendues d'un supporter (voir règlement d'ordre intérieur RSCA). Les tickets ne peuvent pas être échangés. Les frais de déplacement, de parking ou autres ne sont pas remboursés.

Les noms des gagnants seront communiqués sur l'intranet. Le concours ne fait l'objet d'aucune correspondance.

Les prix ne peuvent pas être échangés. Allianz Benelux SA ne pourra être tenue responsable des dommages éventuels suite à la participation, l'obtention ou l'usage d'un prix dans le cadre d'un des concours.

*\* Sous réserve de modifications indépendantes de notre volonté. Si tel est le cas, nous en informerons les gagnants dans les plus brefs délais.*